

N° 72861

Rabat, le 27 OCT. 2025

Décision d'appel à candidatures pour le poste de Chef de la Division des Affaires Administratives et Générales

(Réf :17/2025)

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique, promulguée par le dahir n° 1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle que modifiée par la loi n° 39-16 promulguée par le dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) ;
- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 jourmada II 1432 (20 mai 2011) pris pour l'application de la loi 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-22-03 du 27 jourmada II 1443 (30 janvier 2022) ;
- Vu la circulaire n° 7-2013-cab du 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) de Monsieur le chef du gouvernement relatif à la nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu la décision en date 26 octobre 2011 portant organisation de l'AMEE, telle qu'elle a été approuvée par le Ministre chargé de l'Energie et le Ministre chargé des Finances ;
- Vu la nécessité de service,

DECIDE

ARTICLE 1 : De lancer un appel à candidatures interne pour occuper le poste de Chef de la Division des Affaires Administratives et Générales.

ARTICLE 2 : Les candidat(e)s, désirant postuler au poste ci-dessus, devront remplir les conditions suivantes :

- Avoir un diplôme universitaire de niveau Bac+5 au minimum ;
- Être classé, au moins, au grade d'Administrateur de 1^{er} grade ou au grade d'Ingénieur en Chef 1^{er} Grade ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans au sein de l'AMEE ;
- Avoir exercé une fonction de responsabilité liée aux activités du poste pendant au moins 2 ans.



ARTICLE 3 : Les listes des candidats présélectionnés pour passer L'entretien, les dates et lieux dudit entretien et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public www.emploi-public.ma et sur le site de l'AMEE www.amee.ma.

Ces listes publiées seront considérées comme des convocations.

ARTICLE 4 : Le dossier à présenter par chaque candidat est mis dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le prénom et nom du candidat ;
- La référence du poste « Réf : 17/2025 » ;
- L'intitulé du poste : « Chef de la Division des Affaires Administratives et Générales ».

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au niveau du bureau d'ordre de l'Agence au niveau de Rabat. Pour le personnel de Marrakech, les dossiers peuvent être déposés au Service Personnel et Juridique, avant le **11 NOV. 2025** à 16 heures 30 minutes (Dernier jour de dépôt). La date et l'heure de dépôt faisant foi.

Le Directeur Général de l'Agence
Marocaine pour l'Efficacité Énergétique
Mohamed BENYAHIA

